



TDR Evaluation finale du programme

Extension de la filière Assainissement de Mahajanga à travers sa structuration, l'innovation et le développement des compétences locales

1. Présentation du projet

1.1. Contexte

La Commune urbaine de Mahajanga (CUM) est membre de l'AIMF depuis 2005. Le secteur de l'assainissement liquide et solide est identifié depuis plusieurs années par les autorités locales comme un domaine d'intervention prioritaire.

A l'instar de beaucoup d'autres villes d'Afrique, Mahajanga est composée de 2 ensembles différents (sites interne et externe) séparés par un vallon naturel – le « Vallon Metzinger ». Le site interne, plus ancien, est structuré. A contrario, le site externe constitue une zone d'extension de la ville, qui se caractérise par : i) le développement d'habitations avec un statut foncier souvent illégal ii) un développement d'habitat précaire et non structuré, iii) un déficit d'accès aux services essentiels, iv) la concentration de la majeure partie de la pression démographique de la ville.

Le manque de dispositif d'assainissement pour les ménages, l'absence de service officiel de vidange des boues et les stagnations d'eau fréquentes engendrent des risques sanitaires et de sécurité particulièrement importante.

La situation s'est améliorée sur place grâce à l'appui de partenaires extérieurs notamment l'IRCOD, ENDA Océan Indien et l'Union européenne, qui ont conduit un vaste programme entre 2013 et 2016, soit la mise en place d'une station de traitement des boues de vidange et d'un opérateur délégataire des services de vidange et de traitement. Également une création importante d'infrastructures au niveau des ménages (latrines et toilettes publiques), l'appui à la pré-collecte et à la collecte des ordures ménagères, et la sensibilisation de la population à l'adoption de bonnes pratiques en la matière, ont permis de jeter les bases d'un système pérenne de service de collecte-transport-traitement-valorisation des déchets liquides.

Fort de la réussite de ce programme d'investissement, la Mairie, avec ses partenaires l'IRCOD (devenue GESCOD) et l'ONG ENDA Océan Indien (devenue Enda Madagascar), a souhaité renforcer les acquis des actions déjà menées et les approfondir via le projet « Extension de la filière Assainissement de Mahajanga à travers sa structuration, l'innovation et le développement des compétences locales » soumis pour co-financement à l'AIMF, au SIAAP et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La présente demande de subvention vise à renforcer le partenariat technique et à finaliser le montage financier.

1.2. Objectifs du projet :

La finalité à laquelle le projet va contribuer est « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement » - ODD n 6.

D'autres aspects rentrent également dans le champ du projet, qui contribue également à

- « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, modernes et à un coût abordable » - ODD 7,
- « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » - ODD 8
- « Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » - ODD 13.

Les objectifs spécifiques sont :

- Accélérer le taux de couverture en dispositifs pour les ménages, latrines et toilettes publiques
- Renforcer et étendre le service de gestion des boues de vidange
- Améliorer la connaissance de la problématique sanitaire du vallon Metzinger et proposer des scénarios d'intervention
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale dans l'orientation, de contrôle et stimulation du secteur

Les bénéficiaires finaux sont :

- Les services municipaux concernés : la DPU, le SAU, le BMH et la DEPVD
- L'opérateur du service de vidange et traitement des boues
- Les habitants de la ville et plus particulièrement ceux du Vallon Metzinger et ses environs :
 - o Habitants bénéficiaires des investissements : 3 600 habitants pour les latrines familiales, 16 800 personnes pour les équipements sanitaires publics.
 - o Habitants bénéficiaires des services de vidange : 250 000 habitants.

Les groupes cibles sont :

- Les services municipaux concernés
- L'opérateur du service de vidange et traitement des boues
- Les acteurs locaux des quartiers : associations locales, notamment féminines, chefs de quartiers, impliqués dans les actions de sensibilisation
- Les établissements de proximité dans lesquels ont lieu les séances de sensibilisation : écoles, centres de santé, bibliothèques municipales, orphelinats, maisons de quartiers, etc.

1.3. Activités du projet

1.3.1. Accélérer le taux de couverture en dispositifs pour les ménages, latrines et toilettes publiques

Construire 300 latrines familiales sur l'ensemble de la ville

Le projet vise à implanter au niveau de l'ensemble de la ville de Mahajanga 300 latrines à fosse septique et étanche. Les infrastructures mises en place seront adaptées aux contraintes physiques et hydrologiques de la zone d'installation et permettront de limiter les risques de contamination fécale.

Expérimentée à moyenne échelle par Enda depuis 2010 à Mahajanga, la construction de latrines familiales améliorées répond au besoin des habitants par une approche individualisée. L'activité concerne autant que possible des groupements de familles vivant sur une même parcelle de terrain. Afin de ne pas freiner l'investissement des familles dans la construction, un accompagnement pour sécuriser leurs titres fonciers sera mis en place.

Les infrastructures bénéficieront à 3600 personnes soit 900 ménages vulnérables. Une participation directe à hauteur de 20% à 30% du coût des latrines sera demandée et un accompagnement - suivi - contrôle des pratiques des ménages bénéficiaires sera assuré en amont et à l'issue de la réalisation des infrastructures.

Construire 28 blocs toilettes publiques permettant d'introduire l'innovation (biogaz par ex.)

La couverture en équipements sanitaires de base de la ville de Mahajanga demeure extrêmement faible. Le projet vise à augmenter cette couverture et à offrir un service de qualité pour les hommes, les femmes et les enfants, pour l'ensemble des services d'eau et assainissement (douches, toilettes, points d'eau et lavoir). Les équipements mis en place, gérés par des associations gérantes, recrutées sur la base de critères spécifiques, sont ouverts à tous. La tarification du service permet d'assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages et dégage en moyenne 30% de bénéfice net réinvesti sur l'embellissement / l'extension des infrastructures. Chaque infrastructure fera l'objet d'une étude technique spécifique. L'introduction de techniques innovantes sur les sites le permettant sera développée afin de renouveler la perception de la population de ses blocs sanitaires publics.

1.3.2. Renforcer et étendre le service de gestion des boues de vidange

Simplifier et sécuriser la gestion du service pour une rentabilité plus forte et une desserte plus étendue du service de vidange

La performance (au plan financier et qualité) d'exploitation du service est liée principalement à l'efficacité de sa gestion, à travers notamment la facturation, le suivi clientèle, le contrôle du personnel en charge des vidanges, etc. Cette gestion se trouvera grandement simplifiée et sécurisée par l'utilisation d'une application smartphone et d'un système d'information informatique permettant notamment de collecter les informations clés sur la vidange effectuée (adresse, volume, paiement, type de dispositif, degré de facilité ...), la localisation de la vidange (par tracking) ou le temps passé, et de les traiter pour en faire ressortir les indicateurs de performance, tant pour l'opérateur (rentabilité) que pour la collectivité (service public rendu).

Mettre en place les équipements permettant d'étendre la desserte (vidange manuelle et camion)

Il s'agit ici d'une part d'optimiser la vidange « alternative », c'est-à-dire de développer des équipements et des savoir-faire pour vidanger des boues de latrines non accessibles par camion, et d'autre part de prévoir la montée en puissance du service à travers ses équipements de vidange et l'infrastructure de traitement.

A court terme, il s'agit d'améliorer la capacité du service à desservir les latrines peu accessibles en i) Développant un matériel mieux adapté pour accéder, vidanger et transporter les boues des latrines difficiles et ii) Accompagnant l'opérateur à développer un savoir-faire dans l'utilisation des équipements, mais aussi surtout dans le déploiement de cette sous-activité (management, sous-traitance, marketing, qualité et sécurité).

A moyen terme, l'activité consiste à doubler la charge traitée pour atteindre un niveau de desserte plus conséquent dans la zone du vallon Metzinger et desservir les autres quartiers de la ville par : i) l'appui de la commune et l'opérateur dans l'acquisition d'un second camion de vidange ; ii) la conception et la construction d'une extension de la station de traitement. Cette extension pourra se faire de différentes façons : en utilisant les lits de séchage existants comme secondaire d'un digesteur anaérobie (biogaz), ou en augmentant les lits de séchage.

Mettre en place les équipements de valorisation des boues (compost, charbon)

Tout comme dans les pays à revenu élevé, l'évacuation finale des sous-produits de l'assainissement est une problématique dans les pays à faible ou moyen revenu, qui doivent faire progresser leur économie tout en intégrant la notion de durabilité. Au Nord comme au Sud, l'issue optimale pour les boues traitées, tant au plan politique que financier, réside dans leur valorisation.

Un premier test de valorisation des boues traitées sera effectué au cours du projet ASSMA via un pilote de petite taille de compostage mixte avec les ordures ménagères organiques.

Néanmoins, ce type de valorisation s'avère difficilement accepté dans le contexte malgache où les réticences sociales pour la réutilisation agricole des matières fécales sont marquées. Une autre possibilité, actuellement en cours de mise au point, est la transformation de ces boues en combustible (charbon) par différents moyens.

1.3.3. Améliorer la connaissance de la problématique sanitaire du vallon Metzinger et proposer des scénarios d'intervention

Réaliser des études détaillées de l'évacuation des eaux pluviales et domestiques du vallon Metzinger

Le bassin versant du Vallon Metzinger fait partie de la zone I, prioritaire en termes d'assainissement des eaux usées et excréta. Face à l'ampleur du problème et à ses composantes multiples, une étude de faisabilité est nécessaire pour asseoir le choix de la réponse à donner. Cette étude de faisabilité consistera à approfondir les axes suivants : possibilités d'évolutions foncières au regard de la réglementation nationale et municipale ; connaissance de la topographie, de la qualité des eaux ; quantification des flux d'eau et des matières drainées par temps sec et temps de pluie, modélisation des inondations ; faisabilité technique de trois solutions ; faisabilité économique et sociale des solutions (sensibilité des populations, équilibre d'exploitation des solutions).

L'activité prévoit également un accompagnement de la municipalité et des partenaires techniques et financiers dans le choix de la solution la plus adaptée.

Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale dans l'orientation, le contrôle et la stimulation du secteur

- Former et accompagner la municipalité dans le contrôle et l'optimisation des services d'assainissement (GSP)

La législation malgache en matière d'assainissement reste actuellement assez floue et n'offre que très peu de marge de manœuvre pour la mise en place de structures de gestion et des modalités de financement du secteur. Les évolutions de la législation, notamment le nouveau code de l'eau de l'hygiène et de l'assainissement ouvrent des opportunités nouvelles quant à la gestion et au financement du secteur. La mise en place de taxes spécifiques pour la gestion des excréta et le rejet d'eaux usées est attendue. L'action fournit l'appui nécessaire à la municipalité dans i) l'évaluation des besoins en ressources financières pour le secteur et la définition de l'assiette de taxation, ii) la mise en place d'un budget annexe spécifique, iii) le travail de lobbying, en appui à la CUM, au niveau du Trésor

et du centre fiscal en vue de faciliter la mise en œuvre des actions nécessaires à l'imposition des redevables et le recouvrement de la redevance iv) les mécanismes de suivi et de contrôle de l'utilisation à bon escient des fonds suivant la stratégie et la programmation, priorisée et prédéfinie.

Par ailleurs, il s'agira de soutenir au sein de la municipalité la capacité à gérer le service public constitué du service de collecte, transport et traitement des boues rendu par l'opérateur fermier. Cette Gestion de Service Publique passe par les axes suivants : contrôle de l'activité et de son degré d'atteinte des objectifs à mesurer ; envisager et négocier une amélioration du service (tarification, mode de travail, propreté ...) ; organiser le budget correspondant au service (leasing des équipements de vidange, perception redevance, fléchage de l'utilisation des fonds).

- Développer le schéma directeur d'assainissement et sa prise en main par la commune

La dernière étude concernant le schéma directeur d'assainissement de la ville de Mahajanga a été réalisée vers la fin des années 1980. Il s'agit, dans un premier temps, de palier ce gap et de réaliser une étude détaillée de la situation globale en assainissement de la ville de Mahajanga et d'identifier les solutions pérennes adéquates. Une attention particulière sera accordée, dans la conception, à la prise en compte des réalités locales notamment au vu des problématiques spécifiques de la ville (urbanisation non structurée, squattérissations des zones inondables, etc.), des ressources mobilisables (humains, matériels et financière, etc.), et surtout des solutions techniques réalistes et faisables. Le document, traduit en plan opérationnel servira de base à la rédaction d'un règlement détaillé d'assainissement, la définition d'une programmation pluriannuelle, l'élaboration d'un budget etc.

A ce titre, le projet apporte un appui organisationnel aux services techniques de la CUM, dans l'élaboration d'un organigramme et de fiches de postes.

1.3.4. Actions transversales de renforcement des capacités des fournisseurs privés de service EAH mis en place dans le cadre de l'action

Latrines publiques : l'intégralité des associations gérantes d'infrastructures, avant la mise en service des infrastructures, seront préalablement formées et dotées d'outils de gestion opérationnelle, technique et financière d'équipements sanitaires publics.

Latrines familiales : un accompagnement pré et post investissement sera fourni à l'ensemble des ménages afin de suivre leur pratique en matière d'hygiène et d'assainissement. Un suivi technique systématique des ouvrages sera également réalisé tous les ans.

Service BVL : une formation et un accompagnement continu du gestionnaire de service seront fournis afin de s'assurer de l'optimisation de la gestion financière, technique, organisationnelle et opérationnelle des activités. En outre, l'ensemble des équipements (application smartphone, matériel de vidange) et ouvrages (station de traitement/valorisation) mis en place dans le cadre du projet fera l'objet d'une formation et d'un accompagnement technique spécifiques.

1.3.5. Actions transversales de sensibilisation

Au sein de la ville de Mahajanga, les démarches de promotion et de sensibilisation auprès des ménages vulnérables seront réalisées, mises en œuvre par ENDA, afin de susciter l'intérêt des ménages à accéder à une latrine améliorée, et à améliorer leur niveau d'hygiène et de santé. Les actions de sensibilisation auront pour cibles enfants, parents, autorités des quartiers, milieux scolaires, associations, publics des infrastructures sociales, culturelles et sportives, etc.

Les supports utilisés, par ENDA, pour toucher ces populations tout au long de l'année sont variés et adaptés à chaque public : spectacles de marionnettes, films, musique, jeux et animations, etc. L'étude du comportement sanitaire et social, une meilleure connaissance des risques liés à la vie dans un environnement insalubre et du lien entre hygiène et santé, des conseils de bonnes pratiques, incitent ces publics à adopter des comportements plus responsables pour préserver leur santé et celle de leur entourage.

2. Objectifs et atteintes de l'évaluation finale

2.1. Approche Générale d'évaluation

2.1.1. Objectifs généraux de la mission d'évaluation :

- Evaluer le projet (2018-2022) :
 - Réalisation des activités prévues
 - Atteinte des objectifs spécifiques
 - Contribution à l'atteinte de l'objectif global
 - Impacts du projet
- Conseiller les partenaires sur l'élaboration de nouvelles phases d'intervention sur le secteur
 - Bonnes pratiques et limites du projet, recommandations
 - Conseil à la Commune en termes de choix stratégiques à opérer suite à projet.

2.1.2. Points clés pour l'AIMF à prendre en compte dans l'évaluation – objectifs transversaux dans le cadre du Fonds de Coopération (FDC).

- Maîtrise d'ouvrage communale : renforcement des capacités et de l'autonomie des collectivités locales (financière et dans la mise en œuvre de ses compétences)
- Répliquabilité des projets et leçons apprises : le projet peut-il être répliqué au niveau d'autres collectivités locales du pays, à l'international ? Avec quelles recommandations et points de vigilance ?
- Innovation : le projet a-t-il produit des solutions innovantes pour l'atteinte des objectifs (solutions techniques et organisationnelles) ?
- Partenariats et coordination : le projet a-t-il permis de coordonner une pluralité d'acteurs (autorités locales et nationales, société civile locale et internationale, monde universitaire, secteur privé) de façon efficace et participative ? Le modèle développé peut-il être optimisé ?

2.1.3. Objectifs spécifiques de la mission d'évaluation :

Répondre aux 5 grands critères d'évaluation au regard du projet spécifique et des objectifs transversaux de l'AIMF et des partenaires.

Pertinence

Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins des pays et territoires communaux, aux priorités globales des partenaires ?

L'évaluation de la pertinence devra prendre en compte en particulier les points suivants :

- Dans quelle mesure le projet répond-il aux objectifs stratégiques de la Commune Urbaine de Mahajanga (CUM) ?
- Dans quelle mesure le projet répond-il aux objectifs stratégiques des partenaires ?
- La démarche d'intervention a-t-elle été flexible pour s'adapter à des modifications du contexte ?
- Le projet répond-t-il à un besoin réel ?
- Comment le projet pilote s'articule-t-il avec les politiques nationales ? Quelles contributions y a-t-il apporté ?
- Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils toujours valides ?

Efficacité

Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention ont-ils été atteints, où sont potentiellement atteints en prenant en compte leur importance relative.

L'évaluation de l'efficacité devra prendre en compte en particulier les points suivants :

- Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ou sont susceptibles de l'être ?
- Quels ont été les principales raisons de la réalisation ou de la non-réalisation des objectifs ?

Transversalement

- Evaluer l'évolution de l'implication de la CUM sur cette thématique.
- Evaluer l'efficacité du dispositif de suivi-monitoring, en termes d'outils produits et utilisés, de partage d'informations et d'aide à la décision.

Services d'assainissement (GBV, Latrines publiques et Latrines familiales)

- ✓ Evaluer la qualité des cadres institutionnels mis en place pour la gouvernance de la filière ;
- ✓ Evaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des améliorations apportées à la filière, avec une attention particulière sur l'accessibilité des services mis en place et les impacts sanitaires produits et les partenariats public-privé.
- ✓ Vérifier les résultats du projet en matière de renforcement du rôle de la Commune dans la gestion de l'assainissement sur son territoire ;
- ✓ Evaluer l'efficacité du dispositif global de renforcement des capacités locales ;
- ✓ Vérifier l'efficacité des procédures de réalisation et la qualité des travaux ;
- ✓ Evaluer la pertinence des options techniques sélectionnées ;
- ✓ Evaluer le dispositif mis en place pour assurer la maintenance des installations ;
- ✓ Evaluer de quelle manière ont été définis les prix des services (consommateurs, opérateur) ;
- ✓ Procéder à une analyse financière des coûts d'exploitation et d'investissement des services BVL et Latrines publiques.

Efficiences

Dans quelle mesure les résultats et/ou les effets attendus ont-ils été obtenus avec le moins de ressources possibles (fonds, expertise, temps, coûts administratifs ...).

L'évaluation de l'efficacité devra prendre en compte en particulier les points suivants :

- Les activités étaient-elles efficaces par rapport à leur coût ?
- Les objectifs ont-ils été atteints dans les délais prévus ?
- Le programme a-t-il été mis en œuvre dans les meilleures conditions d'efficacité au vu des autres possibilités existantes ?
- Les infrastructures soutenues ou créées sont-elles à la bonne échelle par rapport au contexte (besoins du territoire et capacités d'action des autorités locales / acteurs privés) ?

Impact et changements

Quels sont les effets à long terme positifs et négatifs, primaires et secondaires, produits par l'intervention directement ou indirectement, attendus ou inattendus.

L'évaluation de l'impact devra prendre en compte en particulier les points suivants :

- Quelles sont les conséquences du projet et comment s'expliquent-elles ?
- Quels changements concrets les activités ont-elles apporté aux bénéficiaires (CUM, partenaires locaux et internationaux, habitant.e.s) ?

Impacts en termes de gouvernance

- Evaluer les changements produits par le projet en termes d'implication de la CUM, et à sa pérennité, à la fois en termes de gestion de la filière, d'implication dans l'assainissement et de perspectives (notamment en matière d'évacuation des eaux usées).
- Evaluer les changements produits en termes partenariaux entre la CUM, la société civile locale et les partenaires au développement.

Impacts socioéconomiques

- Vérifier que les services développés répondent bien aux besoins des populations ;
- Vérifier et mesurer le niveau de satisfaction des usagers ;
- Mesurer l'impact social du projet : impact sanitaire global et accessibilité des services aux plus pauvres (prix et efficacité des services dans les quartiers populaires, en particulier Vallon Metzinger) ;
- Vérifier la perception des bénéficiaires sur le rôle de l'autorité locale dans la mise en œuvre du projet d'amélioration de la filière ;
- Mesure les impacts économiques du service (GBV et latrines publiques) : économie et finances locales.

Durabilité

Dans quelle mesure les avantages de l'intervention se poursuivent-ils après la fin de l'intervention extérieure, et quelle est la probabilité que ces avantages durent sur le long terme, en résistant aux risques ?

L'évaluation de la durabilité devra prendre en compte en particulier les points suivants :

- Dans quelle mesure les bienfaits résultant du projet perdureront-ils après le retrait des bailleurs de fond ? Analyser les impacts économiques, sociaux, environnementaux et en termes de gouvernance.

- Quels sont les principaux facteurs qui influent sur la durabilité des différents impacts du projet ?
- Evaluer les points de blocage (à améliorer) et points forts du projet, et produire des recommandations pour le renforcement des acquis du projet.

2.2. Déroulé de la mission d'évaluation

2.2.1. Lieu du projet

La base opérationnelle du projet est la ville de Mahajanga et restera le point de référence du consultant et le lieu de réalisation des enquêtes de terrain. Avant et après les travaux de terrain le consultant est en droit de choisir son lieu d'implantation. Toutefois elle devra garantir la mise à disposition des moyens de communication adéquats pour les échanges rendus nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, y compris pour la communication avec les partenaires internationaux du projet.

2.2.2. Calendrier indicatif

Le processus d'évaluation se déroulera en 3 phases principales, sur une période d'environ 1,5 mois.

- ✓ Une phase de démarrage et d'analyse documentaire.
- ✓ Une phase de terrain et de rencontre avec les partenaires à Mahajanga et, à distance, à l'international.
- ✓ Une phase de synthèse et de restitution. Un rapport provisoire d'évaluation est attendu pour la mi-juillet 2022, et le rapport définitif pour début août.

2.2.3. Procédure de sélection

La date de soumission des propositions est le 13 juin 2022. Elles devront être adressées à cecile.sicard@gescod.org et a.lazare@aimf.asso.fr.

Le consultant aura à produire les documents suivants :

- ✓ une note de compréhension de la mission et de la méthodologie proposée pour y répondre, ainsi que les références et expériences similaires ;
- ✓ un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission,
- ✓ une proposition financière.

2.2.4. Budget

Le budget prévu pour cette prestation est de 10 000 € TTC y compris les frais des missions / déplacements, qui feront l'objet d'une estimation détaillée.

Documents à fournir aux consultants pour compréhension (au lien suivant

<https://www.dropbox.com/sh/h3znqbcqI5vsftc/AABHBGS6LDQNsXZsQYwYwKE4a?dl=0>)

- *Rapports annuels*
- *Document de projet*